



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Frédéric AGUILERA
Vice-président délégué aux transports

Maire de Vichy

Président de Vichy Communauté

Madame Fabienne GREBERT
Présidente du groupe « Les Ecologistes »
101 cours Charlemagne
69002 LYON

Objet : Réponse question orale groupe LE
Q-AUBRAC-LE

Le Conseil régional, le **25 JUIL. 2023**

Madame le Président,

Le périmètre de votre question n'est pas clair : on ne comprend pas si vous parlez d'investissement sur l'infrastructure ou d'exploitation de services ferroviaires.

Le préalable indispensable à toute recherche de développement du service est la sauvegarde des lignes. Cette sauvegarde est une prérogative de l'Etat, propriétaire des lignes.

On rappelle qu'aujourd'hui, sur la ligne de l'Aubrac, les seuls trains de voyageurs qui circulent sont des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) organisés par l'Etat lui-même, ainsi que des trains de fret, qui ne relèvent pas non plus de la compétence régionale.

La condition première à tout développement éventuel d'offre TER est la sauvegarde de l'infrastructure et il revient à l'Etat à SNCF Réseau d'y pourvoir.



Frédéric AGUILERA